

Canton de Montoire.

Ce canton renferme 19 communes. Il en a 15 qui seules ou réunies entretiennent une école publique, quelques-unes ont même des écoles privées. Quatre n'ont ni instituteur ni institutrice.

Montoire.

L'école publique de Montoire est sous la direction du Sieur Delabre. Cet instituteur d'une tenue parfaite, d'un extérieur imposant, a de l'intelligence et de la capacité. Son école est dirigée avec fermeté. Il a de la méthode. Son enseignement est raisonné. Les résultats sont satisfaisants. Sa conduite et sa moralité ne laissent rien à désirer. Aussi jouit-il d'une considération méritée.

Outre l'école communale, il y a encore quatre écoles privées, une de garçons et trois de filles. Celle de garçons dirigée par le sieur Martin ne présente pas de grands résultats. Cet instituteur est fort ordinaire et nous n'avons ni bien ni mal à dire de son école.

À la tête des écoles de filles se place celle de Mme Gaultier dont l'enseignement est assez développé et la tenue satisfaisante. L'institutrice a de l'intelligence et de la capacité. Nous lui souhaiterions à l'égard de l'autorité une manière d'être plus convenable. Les deux autres écoles de filles n'ont rien de remarquable, ni pour la tenue ni pour l'enseignement. Nous signalons cependant celle qui est tenue par les Sœurs de Reuillé-sur-Loir et qui, pour les services qu'elle rend aux classes indigentes¹, mériterait que l'autorité locale lui accordât des encouragements.

Artins, Les Essards, communes réunies.

Nous ne connaissons pas de cantons où il y ait plus de concurrence que dans celui de Montoire. Artins, Couture, Ternay, Tréhet, Troô, Villedieu ont des écoles privées. À la tête de l'école d'Artins, se trouve le sieur Dezé. Cet instituteur ne se recommande ni par sa capacité ni pour son intelligence. Il a peu de zèle, son caractère est (... ?). Son école est médiocrement tenue, ses connaissances sont bornées. N'ayant pas le goût du travail, il ne cherche pas à les étendre. Qu'attendre de vieux instituteurs si les jeunes se montrent aussi insouciant.

Il y a dans cette commune une école de filles tenue par Mlle Goujon. Si cette institutrice ne se fait pas remarquer par sa capacité, si les connaissances de ses élèves sont peu étendues, si les résultats n'ont rien de brillant, on peut dire que la tenue des enfants est parfaite et que Mlle Goujon est bien faite pour leur donner d'excellents principes de conduite et de moralité².

¹ -Les écoles tenues par des Sœurs de congrégation accueillent fréquemment les enfants des « familles indigentes » gratuitement.

² -Dans le domaine professionnel, PRAT se montre plus indulgent pour les institutrices que pour les instituteurs : il appartient à son époque et pense que moralité et conduite sont primordiales pour les filles quand il place les connaissances au premier rang pour les garçons.

Couture.

Avec l'école publique de garçons, cette commune a trois écoles privées de filles et néanmoins l'instruction n'y est pas développée, c'est que l'instituteur et les institutrices sont des plus médiocres.

Si l'exactitude, une grande régularité de conduite, des mœurs irréprochables, suffisent à un instituteur, on peut dire que le sieur Patu qui exerce à Couture est un instituteur parfait ; mais l'on sait qu'aujourd'hui ces qualités, toutes recommandables qu'elles sont, veuillent (*sic*) servir comme d'ornement à la capacité et au talent. Malheureusement pour Couture, le sieur Patu est loin d'être un homme instruit. Sans avoir beaucoup d'intelligence, il aurait pu se perfectionner si un amour-propre excessif ne lui persuadait qu'il en sait beaucoup et qu'il ne peut plus rien apprendre. C'est un travers, un ridicule qu'il possède au plus haut. Aussi, n'avons-nous pas besoin d'ajouter que son école est médiocre sous tous les points.

Des trois institutrices, celle qui déploie le plus de zèle et de bonne volonté, c'est la femme de l'instituteur. Elle a su s'attirer assez de confiance ; aussi son école a pour ainsi dire tué celle de Mme Chauveau qui n'a plus que quelques élèves.

Houssay, Saint-Rimay, communes réunies.

Le Sieur Frileux, instituteur communal de Houssay, mérite une recommandation particulière. Son école est une des meilleures du canton tant pour la tenue que pour les résultats. Il a de l'intelligence, de la fermeté, assez de capacité, un zèle bien entendu. Il suffit de voir l'école pour avoir une bonne idée du maître, l'ordre qui y règne, l'attention des enfants, la propreté qu'on remarque sur eux et dans leurs cahiers sont une preuve des soins et de l'attention de l'instituteur.

Lavardin.

Placée dans un local peu favorable pour l'ordre et la discipline, l'école publique de Lavardin, l'école de Lavardin (*sic*) ne présente pas le coup d'œil de celle de Houssay. L'instituteur, le Sieur Gué, n'a pas non plus autant d'aptitude pour l'enseignement. Aussi les résultats sont médiocres. Nous ajouterons que les améliorations dans cette école sont d'autant plus lentes que les parents, les autorités locales entravent la marche de l'instituteur et l'empêchent d'y introduire les changements nécessaires.

Les Roches.

La commune des Roches a pour instituteur le nommé Baguéra. S'il a des qualités estimables, telles que l'intelligence, la capacité, la fermeté de caractère, si son école se fait remarquer par la bonne tenue et les résultats, nous voudrions que sa conduite fût exempte de reproches ; mais son penchant pour le vin l'a rendu quelquefois pour la commune un sujet de scandale, aussi a-t-il perdu beaucoup sous le rapport de l'estime et de la considération.

Saint-Martin-des-Bois.

L'école de Saint-Martin-des-Bois est une des plus fréquentées du canton. La classe suffit à peine pour contenir le nombre des élèves. Ce n'est pas que l'instituteur se

fasse remarquer par son intelligence et sa capacité, mais il s'occupe si exclusivement de son école, il a tant de bonne volonté, tant de soin des enfants, qu'il a su s'attirer la confiance des parents. On pourrait désirer plus d'ordre et de silence, mais c'est moins la faute du maître que celle du local qui est trop étroit ; malgré cet inconvénient on voit que les élèves travaillent, leurs progrès du reste, sont assez satisfaisants. On ne saurait exiger du maître un plus strict accomplissement de ses devoirs et plus de ponctualité. Il est peu d'instituteurs qui soient plus estimables sous le rapport de la conduite et de la moralité.

Ternay.

Sous le rapport de son école, la commune de Ternay est une des mieux partagées du canton, je dirais presque de l'arrondissement. Nommer l'instituteur communal, M. Boulay, c'est avoir l'idée d'un maître d'une rare intelligence, d'une capacité éprouvée, d'un zèle infatigable et d'une activité sans pareil. Il faut bon gré, mal gré, que les élèves travaillent. Leur ardeur s'allume au contact de celle de leur directeur. Il est inutile d'ajouter que les résultats sont très satisfaisants et que l'ordre et la discipline se font remarquer dans l'école. M. Boulay me paraît destiné à rendre de grands services à l'instruction primaire, à laquelle il s'est dévoué de corps et d'âme.

L'école de filles est sous la direction d'une Sœur de la congrégation de Reuillé-sur-Loir. Cette institutrice a déjà une longue habitude de l'enseignement. Aussi, cet avantage influe beaucoup sur la tenue de l'école, sur la manière d'être des élèves, enfin sur leurs progrès. Aussi pouvons-nous dire que les résultats sont satisfaisants.

Tréhet.

Bien que cette commune, l'une des plus faibles en population, ait deux instituteurs, l'instruction n'y est pas dans un état très florissant, et cependant, à peu de choses près, tous les enfants y fréquentent les écoles. Cela tient au peu de mérite des deux maîtres.

Le sieur Lanie (?), instituteur communal, vaut cependant mieux que son rival le sieur Charbonnier. Il a assez d'intelligence et de bonne volonté, mais les progrès sont faibles. Il serait très possible que ces résultats médiocres fussent la conséquence du découragement dans lequel est tombé l'instituteur, en se voyant dans une collocation aussi peu avantageuse, et où néanmoins, il y a concurrence. Nous dirons cependant de l'école privée uniquement fréquentée par les filles qu'elle ne vaut pas la peine d'être citée.

Troô.

Le sieur Vié a été appelé à la direction de l'école de cette commune. Nous n'en parlerons pas comme d'un homme remarquable par son intelligence et sa capacité, mais dirons qu'il a de bonnes qualités qui y suppléent en quelque sorte. On peut se fier à son zèle, à sa bonne volonté, il se fait aimer par la douceur de son caractère et par sa manière d'être avec ses élèves. Il est impossible de rencontrer une salle d'école plus propre, et où les enfants soient plus commodément et plus sainement placés. Le roc creusé par la main des hommes s'est chargé de la fournir. Fraîche en été, elle est

chaude en hiver et l'on peut y braver à son aise les rigueurs de la froide saison.

À côté de l'école communale se trouve celle d'un instituteur privé nommé Pilette. Nous avons rarement rencontré autant de nullité jointe à autant de prétention. Il vise à l'effet par les objets extérieurs. Il s'imagine qu'il suffit d'avoir des cartes pour savoir la géographie. Aussi les murs de sa classe en sont garnis. C'est du charlatanisme, mais cela frappe les parents, c'est le moyen d'attirer les élèves. Du reste, l'école est médiocrement tenue et les résultats très faibles.

L'école privée de filles dirigée par une Sœur de Reuillé-sur-Loir n'est pas aussi arriérée que celles des instituteurs dont nous venons de parler. Placée dans un local vaste et bien aéré, pourvue d'un matériel convenable, ayant à sa tête une institutrice capable, elle offre des éléments du succès. Aussi la tenue en est parfaite et les résultats satisfaisants.

Villavard.

Chargé provisoirement de l'école de Villavard, le sieur Daveau s'est acquitté jusqu'à présent de ses fonctions avec un zèle, un dévouement des plus louables. Aussi, en peu de temps, l'école qui est bien tenue, a-t-elle présenté des résultats. Il serait à désirer que cet instituteur pût obtenir son brevet ; mais malgré son amour du travail, son désir de s'instruire, nous ne pensons pas qu'il réussisse, en raison de l'exigence du programme. On pourra toutefois le confirmer dans ses fonctions, car la commune de Villavard, si faible en population et si dispersée, n'aura jamais d'instituteur breveté.

Villedieu-en-Beauce.

L'école communale de Villedieu dont le titulaire est M. Cuisinier est annexé à l'établissement secondaire et l'instruction est donnée par un maître adjoint, sous la surveillance du directeur. Jusqu'à présent, cette école a produit peu de résultats. Placée dans un local qui aurait besoin d'être approprié et sous la direction de maîtres assez médiocres, elle n'a pas beaucoup fait pour développer dans cette localité l'instruction populaire. Le petit nombre d'élèves qui fréquentent l'école prouve du reste que les familles de Villedieu ne sont pas très portées pour faire instruire leurs enfants.

Outre l'école communale, il y a encore une école de filles dirigée par Mlle Elliot. Nous aimerions pouvoir avancer que l'instruction chez les filles est au moins plus répandue que chez les garçons, mais il n'en est rien. Quand la moitié des garçons de la commune vient à l'école, les trois-quarts des filles y croupissent dans l'ignorance. L'institutrice au reste ne nous paraît pas capable de stimuler le zèle des parents ; d'une conduite et d'une moralité parfaite, elle n'entend rien à l'instruction, et ses connaissances sont très bornées. Aussi les résultats dans son école sont presque nuls.

Comités locaux.

Il est pénible de ne pouvoir citer dans ce canton un seul comité qui s'occupe des écoles ; nous l'avons déjà dit, et nous le répétons, il y a bien par-ci, par-là, quelques membres bien intentionnés qui, sans convocation, se rendent à l'école ; mais ces visites partielles ne produisent jamais l'effet d'une inspection faite dans les formes

c'est-à-dire en corps.

Maisons d'école.

Villedieu est la seule des communes de ce canton qui soit propriétaire de sa maison d'école. Encore, elle aurait besoin d'être appropriée. À l'exception des Roches qui aurait déjà fait construire si elle trouvait un emplacement, il ne faut pas compter sur la bonne volonté des autres